



COMPTE RENDU du CONSEIL d'ADMINISTRATION DU CIAS de la PAYS DE LALBENQUE- LIMOGNE DU 14 JANVIER 2022

Le quatorze janvier deux mille vingt-deux à quinze heures, les membres du Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales de la Communauté de Communes, régulièrement convoqués, se sont réunis en visio-conférence sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude SAUVIER, Président.

Date de convocation du conseil : 6 janvier 2022

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers votants : 9

Etaient présents (8) : Mmes et MM. CAMMAS, DEJEAN, GINESTET, RICARD, LACAM, MOUILHAYRAT, SAUVIER, et TEULIER.

Absents représentés (1) : Mme SOULIE a donné pouvoir à SAUVIER.

Etaient excusés (3) : Mmes et M. BISMES, MERCADIER et PAGES-GRATADOUR.

Était absent (1) : Mme DUCLOS.

Au vu du contexte sanitaire la réunion s'est tenue en visio-conférence.

EHPAD « La Balme »

1. Validation de la décision modificative n° 1 EPRD 2021

Délibération 2022/001

Il est proposé de valider l'ensemble des éléments de la décision modificative n° 1 EPRD 2021 – Budget soin 2nde campagne budgétaire 2021 de l'ARS – Don - FCTVA

Le Président informe l'assemblée que de nouvelles recettes ont été octroyées à l'établissement :

• **ARS : 122 624.57 €**

- Financement complémentaire : 42 642.27 € au titre de l'année 2021 : financement du Ségur CTI 37 843.34 € seconde campagne budgétaire et 4 798.93 € première campagne budgétaire
- Crédits non reconductibles : 6 907.49 € au titre des surcoûts Covid 1^{er} trimestre 2021 dont :
 - 6 358.93 € pour les dépenses de personnel
 - 548.56€ pour l'achat d'équipement – matériel soin
- Crédits non reconductibles : 1 494.81 € au titre des pertes de recettes hébergement
- Crédits non reconductibles : 71 580 € au titre des CNR régionaux dont : 22 350 € pour audit, 16 730 € pour la formation 2022 (remplacement), 12 500 € soutien Investissement 2022 (appels malades), 20 000 € soutien à l'absentéisme

• **Don : 1 300 €**

L'Association Entraide et Solidarité de Limogne en Quercy a mis fin à ses activités en octobre 2021.

Aussi et avant de clôturer ses comptes, l'Association a fait un don de 1 300 € à l'EHPAD nous demandant de réserver cette somme au bien-être de nos résidents.

Nous avons fait un loto festif en décembre et avons commandé quelques aménagement (tables et chaises) pour la terrasse extérieure.

La communication a été faite par l'animatrice et l'Association a été vivement remerciée avec photos à l'appui.

• **FCTVA : 36 913.55 €**

L'EHPAD a perçu en décembre 2021 une régularisation concernant le versement de la FCTVA au titre des dépenses d'investissement des budgets annexes de 2015 à 2019, pour la somme de 36.913.55€ soit :

- Versement FCTVA budget annexe CIAS 2015 : 3 133.28 €
- Versement FCTVA budget annexe CIAS 2016 : 7 443.11 €
- Versement FCTVA budget annexe CIAS 2017 : 9 389.07 €
- Versement FCTVA budget annexe CIAS 2018 : 7 744.11 €
- Versement FCTVA budget annexe CIAS 2019 : 9 203.98 €

Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

C'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements, et destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que ces derniers supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale.

Mme GINESTET demande si quelqu'un connaît l'association Entraide et Solidarité de Limogne. Mme LACAM et M. TEULIER répondent qu'il s'agit de l'ancienne association d'aide ménagères à domicile qui a été reprise par l'ADMR du Lot.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1°) d'approuver les propositions de Monsieur le Président telles que présentées ci-dessus,
2°) de conférer à Monsieur le Président les pouvoirs nécessaires pour en suivre l'exécution.

2. Projets d'investissement 2022

Délibération 2022/002

Plusieurs achats sont nécessaires pour les besoins de l'EHPAD en 2022 conformément au crédit d'investissement disponible :

1. Déjà prévus en 2021 par l'octroi du CNR « investissement du quotidien » mais non dépensé car le versement n'est pas arrivé avant le 31 décembre 2021 :

➤ 1 machine de nettoyage	4 200 €
➤ 2 fauteuils de douche	3 300 €
➤ Aménagement revêtement extérieur	4 500 €
<u>Total : 12 000 € subventionné à 100% par l'ARS</u>	

2. En sus pour 2022 :

➤ Système appel malade	25 000 € (dont 50% subvention ARS)
➤ Adoucisseur four + lave-vaisselle	2 600 €

➤ Prestation informatique serveur EHPAD	4 500 €
➤ 1 chariot de soin infirmier	1 400 €
➤ Meubles chambres	1 500 €
➤ 1 ordinateur médecin coo	600 €
<u>Total : 35 600 € (dont 12 500 € subvention)</u>	

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **1°) d'approuver les achats tels que présentés ci-dessus,**
- **2°) de prévoir les crédits nécessaires au budget 2022 pour réaliser ces achats**
- **3°) de conférer à Monsieur le Président les pouvoirs nécessaires pour signer tous documents se rapportant à ces achats et en suivre l'exécution.**

3. Points divers : astreintes de la responsable

Mme GINESTET rappelle la délibération du 15 décembre 2020 qui instaurait le régime des astreintes et précise que la nouvelle directrice n'occupe plus le logement de fonction ; la responsable d'établissement, désormais, entre dans le champ d'application du régime des astreintes.

Action Sociale

4 - Candidature du CIAS auprès de la CFPPA pour 2 actions

Suite aux décisions prises au dernier CA, 2 dossiers ont été déposés auprès de la Conférence des Financeurs afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées dans un contexte sanitaire éprouvant le lien social.

Arrivée de M. CAMMAS.

Mme GINESTET présente les projets :

- une Chorale Inclusive et Intergénérationnelle

Il s'agit de proposer une activité artistique (le chant choral) à toute personne désirant (re-)tisser un lien social et qui ont besoin d'une expression artistique (accessible et valorisante). Organisation de séances de 2 heures de chant choral dirigées par le chef de Chœur Mickaël COURDESSES sur l'année 2022-2023 sur 2 communes du territoire.

Une subvention de 6 310 € est demandée à la CFPPA

Vous trouverez en annexe 3 le dossier de présentation.

- une action menée en direction des personnes âgées isolées à domicile.

Ce projet commence avec des visites à domicile pour rencontrer des personnes âgées isolées et échanger avec elles dans une démarche journalistique : prendre le temps de l'échange et recueillir des récits de vie. Ces rencontres sont également l'occasion de « capter » ce récit de vie à travers des photos, des croquis, des portraits, des images filmées. Il s'agira ensuite de donner vie à ces récits à travers la création d'un livre qui sera décliné en différents supports numériques (format web, film...) ou panneaux d'exposition. Un film sera réalisé pour valoriser le projet (format court).

L'ensemble des partenaires qui agissent auprès des personnes âgées isolées sur le territoire seront invités pour prendre part à ce projet : aide pour identifier des personnes, participation à la réalisation des visites, valorisation de leurs actions...

Un temps fort ouvert à tous les habitants sera réalisé avec la participation des personnes âgées concernées autour de la projection du film et de la présentation de cette action.

Partenariat avec l'artiste Katia WEYHER pour la réalisation de portraits, photos, mise en page du livre et réalisation du film.

Partenariat avec le journaliste et enseignant Stéphane HEBRARD pour les entretiens avec les personnes âgées et l'écriture des récits.

Une subvention de 7 050 € est demandée à la CFPPA.

5 - Recrutement d'une Conseillère Numérique

La Communauté de Communes s'est inscrite dans le dispositif « Conseiller Numérique » et a recruté Mme Delphine GANNAY pour 2 ans (chargée de mission) pour mener des actions visant l'inclusion numérique sur l'ensemble du territoire.

M. TEULIER demande si les ateliers sont déjà créés ou s'il faut les créer. Mme GINESTET lui répond qu'ils sont à créer afin d'intervenir au plus prêt de la demande des personnes.

6 - Questions diverses

Il n'y a pas de question diverse.

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance a été levée à 15h50.

Lalbenque, le 19 janvier 2022
La Président

Jean-Claude SAUVIER